

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 3 juillet 2009

PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale

Texte n°32

CIRCULAIRE N° 0-25685-2009/DEF/DPMM/SRM/OFF

relatif au concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine en 2010
et sa préparation par correspondance.

Du 18 juin 2009

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service d'information sur le carrières de la marine.*

CIRCULAIRE N° 0-25685-2009/DEF/DPMM/SRM/OFF relatif au concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine en 2010 et sa préparation par correspondance.

Du 18 juin 2009

NOR D E F B 0 9 5 1 3 7 6 C

Références :

- a) Décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 20 ; signalé au BOC 40/2008. ; BOEM 321.1, 775.1.1.2, 814.2.3.2.1.3).
- b) Arrêté du 6 janvier 2009 (JO n° 9 du 11, texte n° 14).
- c) Instruction n° 319/DEF/DPMM/SICM/OFF du 12 avril 2002 (BOC, 2002, p. 3153. ; BOEM 321.2).
- d) Instruction n° 102/DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 (BOC, 2005, p. 792. ; BOEM 323.6, 620-4.1.6.2) modifiée.
- e) Instruction n° 0-93557-2008/DEF/DPMM/SRM/OFF du 5 février 2009 (BOC N°10 du 27 février 2009, texte 11. ; BOEM 321.2).

Pièce(s) Jointe(s) :

Huit annexes.

Référence de publication : BOC N°23 du 3 juillet 2009, texte 32.

1. Des concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine (EMF/OSM) seront ouverts en 2010 pour les militaires non officiers, dans différentes spécialités précisées en annexe I.

2. CONDITIONS À RÉUNIR.

Les concours sont ouverts au personnel non officier qui réunit au 1^{er} janvier 2010, les conditions mentionnées ci-après :

- avoir effectué au moins huit ans de services militaires ;
- réunir les conditions médicales d'aptitude exigées (cf. annexe V) ;
- être titulaire depuis au moins deux ans de l'un des brevets militaires donnant accès à l'échelle de solde n° 4 et figurant en annexe IV ;
- être âgé d'au moins vingt-huit ans et de trente-neuf ans au plus.

Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

Les commandants de formation veilleront à ce que leurs candidats soient correctement informés de toutes les dispositions relatives à l'organisation des concours (dates des épreuves, centres d'examens écrits, etc.).

3. ÉPREUVES.

Les épreuves écrites se dérouleront les 12 et 13 janvier 2010.

Les épreuves orales et sportives se dérouleront au centre d'instruction naval (CIN) de Brest du 30 mars au 26 mai 2010.

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués individuellement par le CIN Brest.

Mardi 12 janvier 2010 :

- 08h30 : épreuve de composition française (durée 3 heures, coefficient 3) ;
- 13h30 : épreuve de langue anglaise (durée 2 heures, coefficient 1).

Mercredi 13 janvier 2010 :

- 08h30 : épreuve de synthèse et d'explication de texte (durée 3 heures, coefficient 2) ;
- 13h30 : créneau de rattrapage.

Les heures fixées ci-dessus sont celles d'ouverture des salles de composition. Les épreuves, proprement dites, commencent à l'initiative des présidents de commission de surveillance lorsque toutes les opérations préliminaires sont effectuées.

La durée de chaque épreuve doit être respectée.

4. CENTRES D'EXAMEN.

Les centres d'examen des épreuves écrites sont ouverts à l'initiative des commandants de région maritime ou d'arrondissement maritime auxquels ils ressortissent.

Dans cette optique et en fonction des candidatures, un centre d'examen peut couvrir une région, un arrondissement, un port ou être ouvert dans une unité isolée.

Les centres d'examen isolés (bâtiments, outre-mer et étranger) doivent être en mesure de respecter les contraintes imposées par ce concours administratif, notamment les délais et procédures d'envoi des compositions pour correction.

La création d'un nouveau centre d'examen doit être immédiatement signalée par message au service de recrutement de la marine (SERVICAMAR PARIS, bureau officiers - concours EMF/OSM).

L'ouverture d'un centre d'examen à l'étranger est soumise à l'autorisation exclusive du bureau officiers du service de recrutement de la marine (SRM/OFF). Ces centres créés sont placés sous l'autorité directe du SRM/OFF.

5. CANDIDATURES.

Conformément au décret cité en référence, le nombre de passage des épreuves écrites est fixé à trois fois. Cette comptabilité n'a débuté qu'à compter du concours EMF/OSM 2009. Il n'y a pas d'effet rétroactif.

5.1. Dépôt de candidature.

Les candidatures devront être signalées au SRM/OFF avant le vendredi 25 septembre 2009 (terme de rigueur) par un message conforme au modèle donné en annexe III, doublé d'un mouvement informatique selon les modalités précisées dans cette même annexe.

5.2. Dossier de candidature.

Dès réception du message précité, le SRM/OFF vérifie que les candidats réunissent les conditions exigées. Sans réponse du SRM/OFF, dans un délai maximum de dix jours après le dépôt de candidature, le bureau militaire du candidat constitue le dossier de recrutement dont les modalités et la composition sont précisées en annexe II.

Ce dossier type est à télécharger sur le site intramar « Portail RH »/compétences/recrutement (SRM)/recrutement officiers/concours EMF/OSM/composition du dossier de candidature.

Ce dossier dûment rempli et complété devra faire retour au SRM/OFF - concours EMF/OSM avant le 14 octobre 2009 par courrier ou sous format informatique aux adresses suivantes :

- internet: srm.osm@marine.defense.gouv.fr ;
- intradef/intramar : guylaine.coursodon@marine.defense.gouv.fr.

Cette date est impérative et les dossiers reçus après cette échéance ne seront pas examinés, conformément à la réglementation en vigueur.

5.3. Annulation de candidature.

Les annulations de candidatures feront l'objet :

- d'un message adressé au SRM (bureau officiers), avec copie au poste de protection de la sécurité de la défense (PPSD) local avant le 9 janvier 2010 ;
- d'un mouvement informatique « RÉTRACTATION » sur le SI@D.

Toute annulation de candidature faite après le 09 janvier 2010 ne sera pas prise en compte. Après cette date, les candidats seront considérés comme inscrits définitivement aux concours EMF/OSM 2010 et auront donc utilisé un passage pour les épreuves écrites.

6. PRÉPARATION.

6.1. Préparation par correspondance.

Le cours par correspondance préparant aux épreuves de français et d'anglais est organisé, comme les années précédentes, par la *Revue d'études* et a pour but d'aider les candidats à se préparer aux épreuves écrites et orales.

Il se déroule sur une période de six mois, de juillet à décembre.

6.1.1. Modalités d'inscription.

L'inscription au cours par correspondance est facultative.

Les inscriptions pour les préparations de français et d'anglais sont distinctes et les candidats peuvent s'inscrire à une ou aux deux préparations.

Afin de ne pas accumuler de retard, il est conseillé aux candidats de s'inscrire dès maintenant auprès de la *Revue d'études* en se conformant aux modèles donnés en annexes VII et VIII.

Une copie de ces demandes d'inscription sera adressée, pour information, au service de recrutement de la marine, bureau officiers (SRM/OFF) - concours EMF/OSM, par voie postale ou par mail via intramar aux adresses indiquées en annexes VII et VIII.

Le fichier est téléchargeable sur le portail RH d'intramar à l'adresse suivante :

compétences/recrutement (SRM)/recrutement officiers/concours EMF/OSM/préparation *Revue d'études*.

Le premier règlement doit être joint à l'inscription.

6.1.2. Tarifs de la *Revue d'études*.

Les tarifs du cours par correspondance, cycle 2009/2010 préparant aux concours d'admission à l'EMF/OSM sont donnés en annexe VI.

6.1.3. Aide financière de la marine.

Les candidats pourront bénéficier d'une aide financière de la marine aux taux suivants :

- 80 p. 100 du montant pour une inscription en première année, soit les sommes de :

- 196,40 euros pour le français ;

- 110,40 euros pour l'anglais.

- 50 p. 100 du montant pour un redoublement, soit les sommes de :

- 81,00 euros pour le français ;

- 46,50 euros pour l'anglais.

Les candidats doivent pour cela :

- réunir les conditions exigées au point deux de la présente circulaire ;

- effectuer la totalité des épreuves écrites des concours ouverts en 2010 dont la liste est précisée en annexe I ;

- être assidus sur l'ensemble de la préparation. L'assiduité sera jugée suffisante au vu des relevés de notes établis par la *Revue d'études* (nombre et qualité des devoirs rendus).

Le SRM/OFF publiera la liste des candidats bénéficiant du remboursement partiel au cours du 1^{er} semestre 2010, après la parution de la liste d'admissibilité.

Le remboursement partiel sera effectué par le bureau « finances » de la direction du personnel militaire de la marine.

6.2. Portail ressources humaines.

Pour aider les candidats dans leur préparation, les annales des concours antérieurs, les commentaires et conseils des correcteurs des épreuves écrites et la liste précise des textes réglementaires portant sur les connaissances professionnelles de chaque concours sont consultables sur le site Intramar « portail RH »/compétences/recrutement (SRM)/recrutement officiers/concours pour l'admission à l'école militaire de la flotte.

7. POINTS PARTICULIERS.

7.1. Contrôle élémentaire pour le recrutement officier.

Conformément à l'instruction relative à la protection du secret de la défense nationale au sein du ministère de la défense, les candidats doivent pouvoir être habilités à avoir connaissance d'informations classifiées « confidentiel défense ». Ils font donc l'objet d'une enquête préalable appelée « contrôle élémentaire pour le recrutement officier ».

L'imprimé adéquat du dossier de candidature est adressé par les formations au poste de protection et de sécurité de la défense (PPSD) local. Les PPSD retournent l'imprimé complété au SRM/OFF.

Si une formation ne trouve pas trace d'habilitation d'un candidat, ni dans la fiche générale personnel (FGP), ni au PPSD local, elle lance une procédure d'habilitations.

Les candidats ne pourront être déclarés admis s'ils n'ont pas été habilités.

7.2. Inaptitude médicale.

Le personnel déclaré inapte lors de la visite médicale d'aptitude au corps des officiers spécialisés de la marine doit faire l'objet d'une demande de maintien en service prise par dérogation aux normes médicales adressée à la direction du personnel militaire de la marine (DPMM), conformément aux prescriptions de l'instruction citée en référence d).

Le personnel déclaré inapte et ne faisant pas l'objet d'une décision de maintien en service par dérogation aux normes médicales ne sera pas autorisé à concourir.

Les décisions de maintien ou d'élimination sont du ressort exclusif de la DPMM après avis du conseil de santé du port d'affectation du candidat joint à la demande de maintien.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Benoit CHOMEL de JARNIEU.

ANNEXE I.
**LISTE DES SPÉCIALITÉS OUVERTES AUX CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE
MILITAIRE DE LA FLOTTE, AU TITRE DU CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA
MARINE EN 2010.**

Administration (ADMIN).

Armes - équipement (ARMEQ)

Contrôleur de circulation aérienne (CCA).

Contrôleur d'opérations aériennes (COA).

Électricité (ELECT).

Énergie - propulsion nucléaire (EPNUC)

Fusilier - protection (FUPRO).

Informatique générale (INFOG).

Maintenance aéronautique (MAERO).

Mécanique (MECAN).

Conduite nautique (NAUTI).

Opérations de guerre des mines (OPGDM).

Opérations - transmissions (OPTRA).

Opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS).

Opérations de lutte sous la mer (OPLSM).

Sécurité (SECUR).

Tactique aéronautique (TACAE).

ANNEXE II.
DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site intramar de la DPMM à l'adresse suivante : compétences/recrutement (SRM)/recrutement officiers/concours EMF/OSM/composition du dossier de candidature et doit obligatoirement être composé selon le canevas suivant :

- une fiche de candidature, signée de l'intéressé et une photographie d'identité récente (moins de 3 mois) collée sur la fiche de candidature ;
- une photocopie de la fiche réduite du personnel d'active (FRPA) ou fiche générale personnel (FGP) datée et signée par le candidat ;
- un certificat médico-administratif d'aptitude (imprimé 620-4*/1) mentionnant l'aptitude à la spécialité demandée et au corps d'officier spécialisé de la marine ;
- une photocopie de la fiche individuelle pour le contrôle élémentaire dans le cadre du recrutement OSM/CONCOURS transmis immédiatement par la formation au PPSD local et retour impératif au SRM/OFF à la date indiquée ;
- une photocopie des diplômes scolaires civils (baccalauréat et au-delà uniquement) ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) en cours de validité ;

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas la présentation établie sera retourné.

ANNEXE III.
PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DES CANDIDATURES.

1. FORME TYPE DU MESSAGE SIGNALANT LES CANDIDATURES.

FM/BUREAU MILITAIRE

TO/SERVICAMAR PARIS

INFO/AUTORITÉ (S) MARITIME (S) LOCALE (S) (1)

BT

NON PROTÉGÉ

MCA/EXAMEN/OFF

NMR/NP

OBJ/CONCOURS D'ADMISSION EMF/OSM 2010

REF/CIRCULAIRE N° 0-25685-2009/DEF/DPMM/SRM/OFF DU 18 JUIN 2009

TXT

POUR SRM/OFF - CONCOURS EMF/OSM

PRIMO/

NOM ET PRÉNOMS - GRADE ET SPÉCIALITÉ - MATRICULE - FORMATION (2) (4)

CANDIDAT(E) POUR LA SPÉCIALITÉ : (3)

SECUNDO/

CENTRE D'EXAMEN SOUHAITÉ :

TERTIO/

INFORMATION(S) COMPLÉMENTAIRE(S) :

BT

Nota : Plusieurs candidats pourront être signalés sur le même message, ils seront alors classés par ordre alphabétique.

2. PROCÉDURE INFORMATIQUE DE RECUEIL DES CANDIDATURES.

Voici les différents écrans de saisie des mouvements à effectuer.

Initialiser le dépôt de candidature avec l'outil SI@D de saisie de candidature en ayant sélectionné la rubrique « ENGAGEMENT LIEN » puis « RECRUTEMENT ».

Sélectionner « ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE/OSM » puis « DÉPÔT DE DOSSIER ».

Dans la rubrique « CANDIDATURE » renseigner « RÉFÉRENCE DE LA LETTRE » avec la référence de la présente circulaire. La date de session à indiquer est celle du 1^{er} janvier 2010.

CONFIDENTIEL PERSONNEL - Gestion de l'active

Accueil > ENGAGEMENTS - LIENS > Recrutement

Matricule: Mat. BSN: Grade: Spé. de gestion:
 Nom: Prénom: Né(e) le: Formation:

CANDIDATURE

Filière de recrutement:

Référence candidature: Date de dépôt:

Référence lettre: Session:

Grade: Etat dossier:

GRADE / CORPS

Niveau hiérarchique: ?

Corps: ?

Grade:

[Historique des corps](#)

Rubrique « GRADE/CORPS ».

CONFIDENTIEL PERSONNEL - Gestion de l'active

Accueil > ENGAGEMENTS - LIENS > Recrutement

Matricule: Mat. BSN: Grade: Spé. de gestion:
 Nom: Prénom: Né(e) le: Formation:

CANDIDATURE

Filière de recrutement:

Référence candidature: Date de dépôt:

Référence lettre: Session:

Grade: Lien Spécialités: Etat dossier: Compétences techniques: Situation militaire: Motivations:

GRADE / CORPS

Niveau hiérarchique: ?

Corps: ?

Grade: ?

[Historique des corps](#)

Sélectionner la rubrique « LIEN/SPÉCIALITÉS » et renseigner le groupe de spécialité puis la spécialité choisie par le candidat au moyen du bouton « AJOUTER ».

Spécialité/Option enseignement	G/S/D
ETAT-MAJOR ET SERVICES	G
ADMINISTRATION	S

Rubrique « LIEN » :

Ne rien renseigner. Laisser les informations telles qu'elles apparaissent.

- (1) Officier général commandant de région maritime ou d'arrondissement maritime dont dépend la formation et si elle est différente, autorité maritime locale chargée de l'organisation du centre d'examen écrit souhaité par le candidat.
- (2) Si elle est différente de l'autorité origine du message.
- (3) Spécialité du corps des officiers spécialisés de la marine.
- (4) Ces éléments sont à fournir dans cet ordre sans reporter les intitulés.

ANNEXE IV.

**LISTE DES BREVETS ET CERTIFICATS EXIGÉS POUR LE PERSONNEL NON OFFICIER
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE, PAR SPÉCIALITÉ.**

Peuvent se porter candidats pour les spécialités énumérées ci-dessous, les officiers marinières titulaires des brevets ou certificats suivants.

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET CERTIFICATS EXIGÉS POUR LE PERSONNEL NON OFFICIER : BREVET (B) OU BREVET SUPÉRIEUR (BS) OU CERTIFICAT (C), AVEC LE CAS ÉCHÉANT L'EXIGENCE D'UNE MENTION (M) OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.
Administration (ADMIN)	BS de fourrier. BS de secrétaire militaire. BS d'assistant du commandement. BS de gestionnaire des ressources humaines. BS de comptable logisticien.
Armes - équipement (ARMEQ)	BS de missilier artillerie. BS de missilier armes sous-marines. BS d'électronicien d'armes. BS de mécanicien d'armes. BS opérations titulaire d'un des certificats suivants : - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (OPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCHEFCOM4) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFCOTRI). BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants : - contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (CCONTMISM4) ; - contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CCONTMISTRI) ; - conduite du système inertiel de navigation sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CCINELETRI) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche conduite d'essais (CQUALBEMCE) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche radar (CQUALBEMRAD) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche télémessure (CQUALBEMTEL).

Contrôleur de circulation aérienne (CCA)	BS contrôleur d'aéronautique.
Contrôleur d'opérations aériennes (COA)	BS de toutes spécialités aéronautiques. BS de toutes spécialités titulaire du certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA). BS détecteur ou opérations titulaire du certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT).
Électricité (ELECT)	BS d'électrotechnicien.
Énergie - propulsion nucléaire (EPNUC)	BM d'électromécanicien de propulsion de sous-marins. BS des spécialités d'électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou d'une des mentions suivantes : - chef de quart propulsion des sous-marins nucléaires d'attaque (CQAPROSNA) ; - chimiste nucléaire (CCHIMINUC) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CINSTRUCTRI) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (CINSTRUM4) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque (CINSTRUSNA) ; - instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ; - rondier atome chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ; - responsable d'auxiliaire réacteur de sous-marin lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCOAUXIM4) ; - rondier atome machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFPROPAN) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFPROTRI) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCHEFPROM4) ; - spécialiste de l'usine de maintenance de l'usine électrique de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFÉLECTRI).
Fusilier - protection (FUPRO)	BS de fusilier marin. BS de toutes spécialités titulaire du certificat de cynotechnie supérieur (CCYNSUP).

Informatique générale (INFOG)	<p>BS d'informaticien d'informatique générale. BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux (RÉSEAUX); - sécurité des systèmes d'information (SSI); - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR); - assistant à la maîtrise d'ouvrage d'un système d'information (AMOSIC). <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat de maître système gestion des applications (CSYSGESAP).</p>
Maintenance aéronautique (MAERO)	<p>BS d'électronicien de bord d'aéronautique. BS de mécanicien de bord d'aéronautique. BS d'électromécanicien d'aéronautique. BS d'électronicien d'aéronautique. BS de mécanicien d'aéronautique. BS porteur. BS avionique. BS opérations / électronicien de bord d'aéronautique.</p>
Mécanique (MECAN)	<p>BS de mécanicien naval. BS de mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte. BS de mécanicien-électricien de direction de port. BS de mécanicien-électricien automobile. BS de mécanicien-électricien de base navale. BS de spécialiste d'atelier naval.</p>
Conduite nautique (NAUTI)	<p>BS de navigateur. BS de navigateur-timonier.</p>
Opérations de guerre des mines (OPGDM)	<p>BS de plongeur démineur. BS opérations titulaire du certificat de chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre des mines (COPGDM).</p>
Opérations - transmissions (OPTRA)	<p>BS de radiotélégraphiste. BS de transfiliste. BS de transmetteur. BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - systèmes satellites (COMSAT) ; - réseaux (RÉSEAUX) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) ; - technologie des communications (TECHNOCOM) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR).

Opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS)	BS détecteur. BS d'électronicien d'armes.
Opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS)	BS opérations titulaire d'un des certificats suivants : - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (OPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM).
Opérations de lutte sous la mer (OPLSM)	BS détecteur anti-sous-marins. BS opérations titulaire du certificat ou d'une des mentions suivantes : - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCHEFCOM4) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFCOTRI) ; - certificat d'analyste acoustique (CANALBRUIT)
Sécurité (SECUR)	BS d'électromécanicien de sécurité. BS de marin pompier.
Tactique aéronautique (TACAE)	BS de détecteur navigateur aérien. BS d'électronicien de bord d'aéronautique. BS opérations / électronicien de bord d'aéronautique. BS opérations / détecteur navigateur aérien.

ANNEXE V.
**CONDITIONS MÉDICALES D'APTITUDE, PAR SPÉCIALITÉS, POUR L'ADMISSION À
L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE DANS LE CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA
MARINE.**

1. Absence de contre-indication aux vaccinations légales et réglementaires figurant au calendrier vaccinal des armées.
2. Absence de bégaiement exigée sauf pour les spécialités informatique générale, mécanique, électricité, maintenance-aéronautique.
3. Ne pas être exempt définitif de sport.
4. L'aptitude médicale se traduit par un profil SIGYCOP dont les lettres et les chiffres associés sont décrits par instruction.

GROUPES DE SPÉCIALITÉS - SPÉCIALITÉS.	S	I	G	Y	C	O	P	Nota
Conduite du navire.								
Conduite nautique	2	2	2	3	2	2	1	(1)
Opérations - armes.								
Opérations - transmissions	3	2	2	5	5	2	1	
Opérations de lutte au-dessus de la surface	2	2	2	5	3	3	1	
Opérations de lutte sous la mer								
Opérations de guerre des mines								
Armes - équipement								
Fusiliers commandos.								
Fusilier - protection	2	2	2	3	3	2	1	
Opérations aéronautiques.								
Tactique aéronautique	(4)							
Contrôleur d'opérations aériennes	2	2	2	5	2	2	1	(2)
Contrôleur de circulation aérienne	2	2	2	3	2	2	1	(2)
Énergie - propulsion - sécurité.								
Mécanique	2	2	2	5	3	3	1	
Électricité								
Sécurité	2	2	2	3	3	2	1	
Maintenance aéronautique	3	2	2	5	3	2	1	
Énergie - propulsion nucléaire	2	2	2	5	3	2	1	
État-major et services.								
Informatique générale	3	2	2	5	3	3	1	(3)
Administration	3	2	2	5	5	3	1	(3)

(1) L'admission dans cette spécialité ou ce certificat requiert un Y = 3. La norme Y = 4* est tolérée pour la suite de la carrière. La cotation Y = 4* implique les exigences suivantes : acuité visuelle sans correction de 1/10e pour chaque œil corrigible à 8/10e pour chaque œil (ou 7 et 9 ou 6 et 10), mais avec une réfraction mesurable par skiascopie comprise entre - 6 et + 6 dioptries, une anisométrie inférieure à 3 dioptries et un astigmatisme inférieur ou égal à 3 dioptries, avec correction obligatoire par verres correcteurs ou lentilles précornéennes. Pour le personnel adapté par lentilles, obligation lui est faite de posséder une paire de lunettes de secours sur lui. Ce sont les conditions d'aptitude visuelle tolérée en cours de carrière, après obtention du brevet de chef de quart.

(2) Profil donné à titre indicatif. L'admission n'est toutefois prononcée qu'à l'issue de la procédure d'expertise d'admission. L'expertise d'admission et les visites périodiques sont effectuées selon des modalités fixées par instruction. La fréquence des examens de contrôle est celle appliquée au personnel de l'aéronautique navale, définie par instruction.

(3) Sigle G = 2 exigé à l'admission, mais G= 3 toléré dans les suites de la carrière, selon des modalités fixées par instruction.

(4) Instructions n° 109 DEF/DPMM/SPAHMM du 22 juillet 2002 (BOC, p. 6155 ; BOEM 620-4*) modifiée et n° 119/DEF/DPMM/SPAHMM du 16 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 201 ; BOEM 590 ET 620.4*).

ANNEXE VI.
TARIFS DU COURS PAR CORRESPONDANCE, CYCLE 2009/2010.

1. TARIFS DU COURS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT.

1.1. Cours concernant la préparation complète.

Ce cours se décompose en quatre modules :

- composition française ;
- synthèse et explication de texte ;
- réglementation marine ;
- entretien avec le jury.

Les tarifs de la préparation sont :

- inscription en première année cours (M50-00) ⁽¹⁾ :

paiement comptant à l'adhésion : 245,50 euros

ou

paiement échelonné comme suit :

81,50 euros à l'adhésion et
81,50 euros un mois plus tard et
81,50 euros un mois plus tard.

- inscription en redoublement (M50-09) :

paiement comptant à l'adhésion : 162,00 euros

ou

paiement échelonné comme suit :

54,00 euros à l'adhésion et
54,00 euros un mois plus tard et
54,00 euros un mois plus tard.

1.2. Cours concernant la préparation en langue anglaise.

Les tarifs de la préparation sont :

- inscription en première année cours (M50-40) ⁽¹⁾ :

paiement comptant à l'adhésion : 138,00 euros

ou

paiement échelonné comme suit :

46,00 euros à l'adhésion et
46,00 euros un mois plus tard et
46,00 euros un mois plus tard.

- inscription en redoublement (M50-49) :

paiement comptant à l'adhésion : 93,00 euros

ou

paiement échelonné comme suit :

31,00 euros à l'adhésion et

31,00 euros un mois plus tard et

31,00 euros un mois plus tard.

Cette année, la préparation en langue anglaise contient un compact-disc audio afin de travailler la compréhension orale.

(1) Plus un droit d'inscription de 25 euros à régler avec le comptant ou la 1re mensualité. Le personnel s'inscrivant aux deux épreuves de préparation s'acquitte d'un unique droit d'inscription d'un montant de 25 euros. Les redoublants ne paient pas ce droit d'inscription.

ANNEXE VII.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS DE L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE 2009/2010).

Cours de français.

Préparation ⁽¹⁾ : première année redoublement

NOM	
pour les femmes mariées, l'inscription se fait sous le nom de jeune fille suivi de la mention « épouse »	
Prénoms	
Grade - spécialité	
Matricule	
Affectation	
Adresse à laquelle le candidat désire recevoir ses cours ⁽²⁾ :	

Nota : demande d'inscription à établir en deux exemplaires.

Premier exemplaire :

Revue d'études

Parc Delizy - bât A
32, rue Delizy
93500 Pantin.

(Accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de la *Revue d'études*)

Deuxième exemplaire :

Service de recrutement de la marine
SRM/OFF - concours EMF/OSM
15 rue de Laborde
CC 25
75398 PARIS Cedex 08

ou par mail *via* intramar à l'adresse suivante :

guylaine.coursodon@marine.defense.gouv.fr

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Signaler tout changement d'adresse à la Revue d'études.

ANNEXE VIII.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS DE L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE 2009/2010).

Cours d'anglais.

Préparation ⁽¹⁾ : première année redoublement.

NOM pour les femmes mariées, l'inscription se fait sous le nom de jeune fille suivi de la mention « épouse »	
Prénoms	
Grade - spécialité	
Matricule	
Affectation	
Adresse à laquelle le candidat désire recevoir ses cours ⁽²⁾ :	

Nota : demande d'inscription à établir en deux exemplaires.

Premier exemplaire :

Revue d'études Parc Delizy - bât A
32, rue Delizy
93500 Pantin.

(Accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de la *Revue d'études*)

Deuxième exemplaire :

Service de recrutement de la marine
SRM/OFF - concours EMF/OSM
15 rue de Laborde
CC 25
75398 PARIS Cedex 08

ou par mail *via* intramar à l'adresse suivante :

guylaine.coursodon@marine.defense.gouv.fr

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Signaler tout changement d'adresse à la *Revue d'études*.